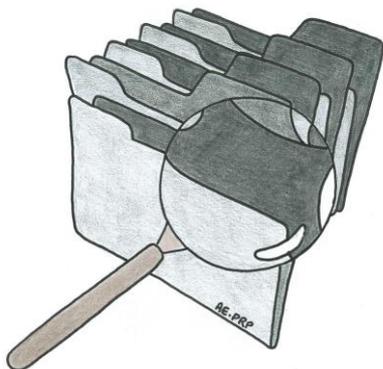


Fiche-programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail



Public visé

Chefs d'entreprises, chefs d'établissement publics et privés, personnes chargées de la santé et de la sécurité, devant concevoir et mettre à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER).

Prérequis

Aucun

Type d'action

- Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

Codes de formation

Formacode : 42816 – Document unique

NSF : 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

Textes officiels se rapportant à l'action de formation

- Évaluation des risques : Articles R4121-1 à R4121-5 du code du travail
- Prévention : Articles L4111-1 à L4121-5 du code du travail

Durée

7 heures (1 jour)

Périodicité

Aucune

Nombre de participants par groupe

12 personnes maximum

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Moyens pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

Moyens d'évaluation

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen questionnement oral et reformulations des apprenants.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Objectif de la formation

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de réaliser et poursuivre la mise à jour du DUER, obligatoire pour toute organisation assujettie au code du travail.

Un accompagnement à la réalisation du DUER, assuré par un consultant compétent en prévention des risques professionnels, peut être proposé en complément de la formation.

Programme détaillé de la formation

■ Enseignements théoriques

- ↳ Obligations d'évaluation des risques dans le code du travail
- ↳ Modalités de réalisation du document (forme, contenu)
- ↳ Outils d'analyse et méthodes
- ↳ Association d'autres participants à l'évaluation
- ↳ Modalités d'évaluation des risques selon l'activité de l'établissement
- ↳ Suivi du document unique et planification des actions de prévention
- ↳ Lien avec l'analyse de la pénibilité

■ Enseignements Pratiques

- ↳ Exercices d'évaluation in situ
- ↳ Exercices avec vidéos comportant des situations à risques

■ Bilan de la formation

Tarif

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter